

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration provisoire de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 14 janvier 2011 à 10 :50 heures à laquelle sont présents :

Me Gaétan Turbide, MM. Jean-Marc Melançon et Gaétan Vandal, étant tous les administrateurs provisoires de la Corporation, et formant quorum des membres du conseil d'administration provisoire.

Assistent également à la réunion :

- M. Marcel Alexander
- M. Michel Demers
- M. Pierre Benoit, représentant d'Infrastructure Québec
- Me Pierre L. Lambert, représentant et conseiller juridique de la Corporation
- M. Jean-Luc Julien, ing., CIMA+, chargé de projet
- M. Jean Roberge, ing., adjoint au directeur général de Ville de Laval
- Me Marie-Josée Hotte

| CA-2011-01-14/001 A | DOPTION DE L'ORDRE DU JOU | R |
|---------------------|---------------------------|---|
|---------------------|---------------------------|---|

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la présente réunion tel que présenté.

(Réf: 1.2)

CA-2011-01-14/002 CONFIRMATION OU NOMINATION DE MEMBRES



IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

De prendre acte, par les présentes, de la confirmation de la désignation de Gaétan Turbide et Gaétan Vandal comme membres de la Corporation, tous deux à titre de représentants de Ville de Laval.

(Réf: 2.1)

CA-2011-01-14/003

CONFIRMATION OU NOMINATION DE MEMBRES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

De prendre acte, par les présentes, de la nomination de Marcel Alexander comme membre de la Corporation à titre de représentant de la Corporation de la salle André-Mathieu.

(Réf: 2.1)

CA-2011-01-14/004

CONFIRMATION OU NOMINATION DE MEMBRES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

De prendre acte, par les présentes, de la nomination de Michel Demers à titre de représentant de la Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.



(Réf: 2.1)

CA-2011-01-14/005

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL - CONFIRMATION DES MEMBRES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

De confirmer, par les présentes, Gaétan Turbide et Gaétan Vandal comme membres du conseil d'administration de la Corporation.

(Réf: 2.2)

CA-2011-01-14/006

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL - NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

De nommer, par les présentes, Marcel Alexander comme membre du conseil d'administration de la Corporation.

(Réf: 2.2)



CA-2011-01-14/007

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL - NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

De nommer, par les présentes, Michel Demers comme membre du conseil d'administration de la Corporation.

(Réf: 2.2)

CA-2011-01-14/008

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL - DÉMISSION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'accepter la démission de Jean-Marc Melançon à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation.

(Réf: 2.2)

CA-2011-01-14/009

ÉLECTION DES DIRIGEANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ÉLECTION DU PRÉSIDENT

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:



D'élire, par les présentes, Gaétan Turbide comme président du conseil de la Corporation jusqu'à la réunion du conseil d'administration suivant la prochaine assemblée générale annuelle des membres de la Corporation, ou jusqu'à sa révocation par une autre résolution du conseil d'administration ou de l'organisme qui lui procure son éligibilité comme membre de la Corporation.

(Réf: 2.3)

CA-2011-01-14/010

ÉLECTION DES DIRIGEANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'élire, par les présentes, Marcel Alexander comme vice-président du conseil de la Corporation jusqu'à la réunion du conseil d'administration suivant la prochaine assemblée générale annuelle des membres de la Corporation, ou jusqu'à sa révocation par une autre résolution du conseil d'administration ou de l'organisme qui lui procure son éligibilité comme membre de la Corporation.

(Réf: 2.3)



CA-2011-01-14/011

ÉLECTION DES DIRIGEANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ÉLECTION DU SECRÉTAIRE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'élire, par les présentes, Gaétan Vandal comme secrétaire du conseil de la Corporation jusqu'à la réunion du conseil d'administration suivant la prochaine assemblée générale annuelle des membres de la Corporation, ou jusqu'à sa révocation par une autre résolution du conseil d'administration ou de l'organisme qui lui procure son éligibilité comme membre de la Corporation.

(Réf: 2.3)

CA-2011-01-14/012

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CORPORATION - RÈGLEMENT 2011-1

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 2011-1 suivant le texte ci-après :

Le Règlement n° 2009-1, étant les Règlements généraux de la Corporation, ratifié par les membres le 24 mars 2009, tel que modifié par le Règlement n° 2009-4, ratifié par les membres le 10 novembre 2009, est à nouveau modifié comme suit :

1. L'article 2.31 du Règlement n° 2009-1 de la Corporation est par le présent règlement abrogé et remplacé par le texte suivant :



2.3.1 Le conseil d'administration de la CORPORATION choisit et accepte comme membres actifs de la CORPORATION, conformément à l'article 6.1.2 de ses Lettres patentes, cinq (5) personnes comme suit :

Deux (2) personnes à même une liste fournie par le Comité exécutif de Ville de Laval;

Deux (2) personnes à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le conseil d'administration de la Corporation de la salle André-Mathieu;

Une (1) personne à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le Conseil d'administration de la Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.;

2. La susdite disposition entrera en vigueur uniquement après la ratification du présent règlement par les membres aux termes d'une assemblée générale spéciale, de même que le dépôt d'une « Demande pour Lettres patentes supplémentaires » à être déposée auprès du Registraire des entreprises du Québec.

(Réf: 2.4)

CA-2011-01-14/013

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CORPORATION - RÈGLEMENT 2011-1 - DEMANDE POUR LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

Secrétaire-



- 1. De modifier les Lettres patentes de la Corporation déposées auprès du Registraire des entreprises du Québec le 18 août 2009, telles que modifiées par Lettres patentes supplémentaires en date du 23 novembre 2009 en abrogeant et remplaçant à la section intitulée « Autres dispositions » le texte de l'article 6.1.2 par le suivant :
 - 6.1.2 Les membres doivent être choisis comme suit :
 - Deux (2) personnes à même une liste fournie par le Comité exécutif de Ville de Laval:
 - Deux (2) personnes à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le conseil d'administration de la Corporation de la salle André-Mathieu;
 - Une (1) personne à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le conseil d'administration de Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.;
- 2. D'autoriser monsieur Gaétan Vandal à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution pour et au nom de la Corporation et modifier les Lettres patentes de la Corporation.

(Réf: 2.4)

CA-2011-01-14/014

AUTRES SUJETS - INVITATION D'UN NON-MEMBRE AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

1. D'autoriser Pierre Benoit d'Infrastructure Québec à assister et participer aux réunions du conseil, à titre de

Secrétaire-



conseiller auprès du conseil, jusqu'au moment de la réception provisoire du Projet ou jusqu'à ce que ses fonctions soient révoquées par Infrastructure Québec; et

2. De donner accès à Pierre Benoît à la documentation remise aux membres du conseil d'administration, Pierre Benoît étant assujetti aux mêmes règles de confidentialité et de non-divulgation qui sont applicables aux membres du conseil d'administration.

(Réf: 4.0)

CA-2011-01-14/015

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la réunion soit levée à 12:05 heures.

(Réf: 5.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME CA 14 JANVIER 2011